

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

H A U T E A U T O R I T É

Budget de la Communauté

pour le douzième exercice

(1^{er} JUILLET 1963 - 30 JUIN 1964)

**Complément au « Onzième Rapport général
sur l'activité de la Communauté »**

Le présent document :

- retrace sommairement l'exécution du budget de l'exercice 1962-1963;
- donne une estimation des avoirs de la Haute Autorité au 30 juin 1963;
- présente les prévisions budgétaires de l'exercice 1963-1964;
- donne une estimation des avoirs de la Haute Autorité au 30 juin 1964.

Luxembourg, le 15 juin 1963

PRÉAMBULE

Le présent document ne comporte ni dans le fond, ni dans la forme de modification notable par rapport à celui de l'an dernier.

Son plan est identiquement le même:

- *Dans un titre I et en introduction au budget de la Communauté pour l'exercice 1963-1964, il retrace l'exécution du budget de l'exercice en cours et présente une évaluation des réserves et des provisions prévisibles au 30 juin 1963.*
- *Dans un titre II, il expose le budget de la Communauté pour l'exercice 1963-1964. C'est d'abord l'analyse des besoins et de la manière dont ils seront couverts (Section III et tableau III) puis l'exposé des mouvements des différentes provisions au cours de l'exercice 1963-1964 (Section IV et tableau IV).*

La présentation des tableaux II et IV a été légèrement améliorée par rapport à l'an dernier afin de faire plus clairement apparaître les mouvements des provisions qui découlent de l'exécution du budget de l'exercice considéré et ceux qui sont dus à la liquidation d'opérations dont les montants ont été antérieurement provisionnés.

Pour pleinement comprendre la signification des chiffres qui figurent au présent document, il est recommandé au lecteur de se reporter au préambule du budget du dernier exercice qui expose les lignes directrices de la politique budgétaire de la Haute Autorité.

Il est rappelé enfin que tous les montants figurant au présent document sont exprimés en unités de compte de l'Accord monétaire européen, telle qu'elle est définie à l'article 24 de cet accord; la valeur de cette unité de compte est de 0,88867088 grammes d'or fin et correspond à la valeur actuelle du dollar américain. (U.S.A.).

La contre-valeur de l'unité de compte A.M.E. dans les différentes devises nationales s'établit comme suit:

1 unité de compte A.M.E.	=	DM	4,—
	=	FB.	50,—
	=	FF.	4,93706
	=	Lit.	625,—
	=	Flux.	50,—
	=	Hfl.	3,62

TITRE I

**INTRODUCTION AU BUDGET
DE LA COMMUNAUTÉ POUR L'EXERCICE 1963-1964****Section I — Exécution du budget
de l'exercice 1962-1963 ⁽¹⁾
(Réalisations prévisibles au 15 mai 1963)**A — *Besoins*

1. Les dépenses administratives se situeront aux alentours de 14,5 millions. La différence entre ce chiffre et celui des prévisions initiales est de l'ordre de 10 %; elle représente la marge approximative des crédits qui tomberont en annulation à la fin de l'exercice.

2. Le poste intitulé « Autres dépenses » n'appelle aucune remarque particulière; à peu de chose près, les réalisations correspondront aux prévisions.

3. Les engagements nouveaux pris en matière de réadaptation se montreront vraisemblablement à quelque 9,53 millions, ce qui représente un dépassement d'environ 3,2 millions sur le chiffre primitivement prévu.

Ce dépassement est en fait plus optique que réel; il est en grande partie compensé par une réalisation moindre dans l'exercice précédent. Nous renvoyons à ce sujet à l'exposé général sur les finances de la Communauté pendant l'exercice 1961-1962, qui précisait, à sa page 10, que des décisions d'octroi de crédits de réadaptation, d'un montant global de 2,18 millions, avaient seulement pu intervenir au mois de juillet 1962 (exercice 1962-1963) alors qu'il était pensé

(¹) Cf. tableau I.

qu'elles auraient pu être prises pendant le courant de l'exercice 1961-1962.

La moyenne des réalisations des deux derniers exercices se situera donc aux environs de 6,4 millions, chiffre qui est très proche des prévisions faites par la Haute Autorité pour l'exercice 1962-1963. Mais il convient, une fois encore, de rappeler (cf. le préambule du budget pour l'exercice 1962-1963) combien il est difficile pour la Haute Autorité de faire des prévisions exactes en cette matière puisque le montant des crédits qu'elle doit ouvrir dépend des décisions de fermeture prises par les entreprises privées et des décisions d'aides financières arrêtées par les gouvernements nationaux.

4. En matière de recherche technique, les réalisations ne s'élèveront probablement qu'à 5,8 millions. La mise au point par les entreprises ou les instituts de recherche de projets présentant un intérêt communautaire et l'instruction des dossiers correspondants ne permettront pas d'atteindre le chiffre prévu. Qui plus est, dans le domaine des recherches sociales, les crédits-cadres ouverts dans les exercices antérieurs — et qui avaient totalement été imputés sur ces exercices — ont encore, au cours de l'exercice 1962-1963, permis l'octroi d'un grand nombre d'aides financières à des recherches en matière d'hygiène et de médecine du travail (plus de 100 nouveaux contrats ont été signés pendant l'exercice).

5. Ainsi qu'il a été prévu, aucune dotation au fonds de garantie n'interviendra pendant l'exercice.

6. La dotation à la réserve spéciale sera de l'ordre de 8,01 millions, ce qui correspond aux prévisions initiales. Comme cette dotation dépend, dans sa presque totalité, du revenu des placements de l'exercice, nous nous référons à ce point dans la partie « Couverture des besoins ».

Le total des besoins prévisibles de l'exercice 1962-1963 se

monte ainsi à la somme de 39,20 millions, ce qui représente 2,80 millions de moins que le montant prévu au budget.

B — Couverture des besoins

1. *Produit du prélèvement*

Il est possible aujourd'hui d'estimer que la prévision très prudente de 18,7 millions sera sensiblement dépassée. On peut penser que le montant de 19,75 millions sera atteint.

En comparant les chiffres du présent exercice avec ceux de l'exercice précédent, il convient de se rappeler que le taux de prélèvement, qui était de 0,30 % jusqu'au 30 juin 1962, a été ramené à 0,20 % pour les productions postérieures au 1^{er} juillet de cette même année.

Sans doute, une légère baisse de production, tant dans le secteur charbonnier que dans le secteur sidérurgique, est-elle intervenue pendant le présent exercice, mais la Haute Autorité avait craint qu'elle ne fût très légèrement plus accentuée. Par ailleurs, des prélèvements mis en surséance dans le cadre de l'aide au stockage ont permis d'atténuer la baisse dans les recettes globales; rappelons aussi que le prélèvement perçu dans le premier mois de l'exercice correspondait encore à des productions antérieures au 1^{er} juillet 1962 et donc assujetties au taux de 0,30 %.

2. *Autres revenus*

a) *Revenus des placements de l'exercice*

Il était prévu dans le budget pour l'exercice 1962-1963 que ce revenu atteindrait la somme de 8 millions. La réalisation prévisible confirmerait, semble-t-il, ce chiffre. Pour l'information du lecteur, nous l'avons subdivisé en deux parties distinctes :

7,4 millions qui concernent les placements proprement dits de l'exercice, et

0,6 million qui sont les intérêts perçus par la Haute Autorité sur les prêts qu'elle a accordés à l'aide de ses fonds propres (prêts sur la réserve spéciale).

b) *Récupération de frais d'émission d'emprunts*

Ils se monteront vraisemblablement à la somme de 0,88 million; ce qui est en augmentation tant par rapport aux prévisions faites pour l'exercice 1962-1963 que par rapport aux réalisations de l'exercice 1961-1962. Cette augmentation s'explique par le fait que le nombre des emprunts contractés et par conséquent le montant des frais d'émission auquel la Haute Autorité a fait face s'est lui-même accru.

c) *Recettes diverses de caractère administratif*

La réalisation prévisible pour l'exercice est de 0,34 million. Ce chiffre est très proche des estimations initiales.

d) *Divers*

Leur somme sera presque négligeable pour le présent exercice (0,01 million). A l'exception de quelques amendes perçues par la Haute Autorité au titre de l'article 60, ce poste ne comportera, semble-t-il, qu'un montant de majorations de retard trop infime pour être signalé.

L'addition du produit du prélèvement et des autres revenus devrait ainsi atteindre la somme de 28,98 millions, ce qui représente un surplus de 0,98 million par rapport au chiffre prévu au budget. Comme, par ailleurs, les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, il s'ensuit automatiquement que la reprise à la provision pour dépenses administratives et solde non affecté qui était prévue pour couvrir une

partie des besoins de l'exercice sera inférieure au montant envisagé : environ 10,22 millions au lieu de 14 millions.

Section II — Analyse des réserves et provisions prévisibles au 30 juin 1963 ⁽¹⁾

A — Réserves non susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires ⁽²⁾

Le fonds de garantie n'appelle aucune remarque particulière.

La réserve spéciale atteindra 54,22 millions, ce qui est supérieur au montant prévu. Il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet que la Haute Autorité a lancé, à la fin de l'exercice dernier, un cinquième programme de construction de maisons ouvrières portant sur 25 millions. La réalisation de ce programme, qui, comme les précédents, donne lieu à l'octroi de prêts sur la réserve spéciale, nécessitera que cette dernière contenue de s'accroître dans les deux prochains exercices, pour atteindre la somme de 70 millions. Le montant versé à titre de prêt — ainsi qu'il a été dit ci-dessus — s'élèvera, au 30 juin 1963, à 47,5 millions.

Le fonds des pensions présentera une augmentation nette de 1,92 million par rapport au 30 juin 1962. Il s'agit là de l'accroissement normal du fonds des pensions provenant du versement des cotisations et des intérêts statutaires sur son montant. Par ailleurs, l'évaluation actuarielle, dont la Haute Autorité avait fait mention dans le budget pour l'exercice 1962-1963, est en cours. Son caractère complexe ne permettra pas que le rapport des actuaires soit déposé avant la fin de l'exercice budgétaire et donc que la Commission des quatre

⁽¹⁾ Cf. tableau II.

⁽²⁾ Cf. tableau IIa.

présidents prenne une décision éventuelle quant à une augmentation exceptionnelle du fonds pour parer à tout ou partie de son insuffisance actuarielle. En conséquence, la Haute Autorité conservera en provision — sous la rubrique « Engagements conditionnels » — les 2 millions qu'elle avait affectés, à la fin de l'exercice passé, pour faire face à cette éventualité.

*B — Provisions susceptibles d'être utilisées
pour la couverture des dépenses budgétaires ⁽¹⁾*

1. Provision pour la réadaptation

La variation de cette provision pour l'exercice en cours est fonction de quatre facteurs :

- i) La prise d'engagements nouveaux au cours de l'exercice, soit 9,53 millions, qui sont intégralement portés en provision, conformément aux lignes de politique budgétaire définies dans le préambule au budget pour le onzième exercice;
- ii) L'exécution d'opérations couvertes en provision, qui, portée en dépenses, réduit d'autant le montant des engagements restant à honorer. Les dépenses de réadaptation se monteront à 1 million environ. La provision devra donc être réduite du montant correspondant;
- iii) L'annulation de certains engagements correspondant à des opérations de réadaptation terminées. Ces annulations se montent à 1,47 million;
- iv) La certitude que les engagements pris sur la base du paragraphe 23 de la convention relative aux dispositions

⁽¹⁾ Cf. tableau IIb.

transitoires ne donneront lieu qu'à une réalisation partielle. Le montant global du surplus ainsi disponible à la provision pour réadaptation a été estimé, en liaison avec les ministères nationaux compétents, à 4,13 millions.

2. *Provision pour la recherche*

La variation de cette provision pendant l'exercice est due aux trois facteurs suivants :

- i) Une augmentation de 5,8 millions qui représente les engagements nouveaux pris pendant l'exercice;
- ii) Une diminution de 4,2 millions qui provient de la diminution des engagements restant à honorer à la suite des dépenses de recherche effectuées en exécution des engagements pris;
- iii) Une diminution de 0,04 million représentant l'amortissement d'un prêt.

3. *Engagements conditionnels*

Ce poste est demeuré identique à lui-même dans l'attente, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, du rapport des actuaires et de la décision de la Commission des quatre présidents sur le versement exceptionnel à effectuer au fonds des pensions, en raison de l'insuffisance actuarielle qu'il présente probablement.

4. *Provision pour dépenses administratives et solde non affecté*

La variation de ce poste est directement fonction des deux ordres de facteurs qui apparaissent au tableau II b :

— ceux qui ont trait à l'exécution du budget de l'exercice;

— ceux qui tiennent à la liquidation d'opérations couvertes en provision.

i) *Facteurs qui ont trait à l'exécution du budget de l'exercice 1962-1963*

Ainsi que le tableau I le fait ressortir, les besoins budgétaires de l'exercice 1962-1963 atteindront la somme de 39,20 millions alors que les recettes prévisibles sont de 28,98 millions.

Une reprise de 10,22 millions est donc nécessaire pour la couverture des besoins de l'exercice.

ii) *Facteurs qui ont trait à la liquidation d'opérations couvertes en provision*

Ainsi qu'il a été exposé ci-dessus, certains montants inscrits précédemment aux provisions pour la réadaptation et pour la recherche en couverture d'engagements pris n'y sont plus nécessaires, soit que les engagements aient été exécutés ou annulés, soit qu'il apparaisse certain qu'ils ne donneront pas lieu à réalisation. Ces montants, qui totaliseront pour l'exercice 1962-1963 la somme de 10,84 millions, ont donc été transférés au solde non affecté.

Les versements effectués en exécution d'engagements qui étaient couverts en provision — soit 5,20 millions — lui ont par contre été imputés.

Ainsi, la liquidation d'opérations couvertes en provision entraîne en définitive, pendant l'exercice 1962-1963, une augmentation du solde non affecté de 5,64 millions.

De l'ensemble des facteurs décrits, il résulte une diminution du poste se montant à 4,58 millions (10,22 — 5,64) pendant l'exercice 1962-1963.

TITRE II

**BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ
POUR L'EXERCICE 1963-1964****Section III — Analyse et couverture des besoins ⁽¹⁾**A — *Besoins*1. *Dépenses administratives*

Les prévisions pour l'exercice 1963-1964, tenant compte des dépenses administratives de la Haute Autorité ainsi que de la contribution de la C.E.C.A. aux dépenses des institutions communes, s'élèvent à 17,66 millions, telles qu'elles sont arrêtées par l'état prévisionnel de la Communauté.

2. *Autres dépenses*

Le montant des frais bancaires est estimé à 0,08 million, tandis qu'il semble nécessaire de prévoir 2,5 millions au titre de frais d'émission d'emprunts.

3. *Réadaptation*

Virements à la provision pour engagements nouveaux de l'exercice:

Sur la base des informations que la Haute Autorité a pu recueillir et des opérations qui sont d'ores et déjà prévisibles, les demandes nouvelles auxquelles la Haute Autorité devra pouvoir faire face peuvent être estimées à 5,84 millions pendant cet exercice.

⁽¹⁾ Cf. tableau III.

Ce montant couvre :

- en Allemagne, des crédits pour des mines de charbon et des mines de fer;
- en Belgique, des crédits pour des mines de charbon;
- en France, des crédits pour des mines de charbon, des mines de fer et pour la sidérurgie.

4. *Recherche*

Virements à la provision pour engagements nouveaux de l'exercice:

Le montant des nouveaux engagements à couvrir est estimé à 11 millions. Il est pensé qu'ils atteindront sensiblement 3,8 millions dans le domaine sidérurgique, 4,2 millions dans le domaine charbonnier et 3 millions dans le domaine social.

5. *Dotation au fonds de garantie*

Aucune dotation n'est prévue pendant le présent exercice.

6. *Dotation à la réserve spéciale*

Cette dotation est nécessaire, comme il a déjà été indiqué dans l'introduction au budget 1963-1964 (page 5), pour faire face à la réalisation du cinquième programme de maisons ouvrières lancé par la Haute Autorité à la fin de l'exercice 1961-1962. Son montant sera, comme dans les exercices antérieurs, fonction essentiellement du résultat des placements de l'exercice, et du montant des intérêts des prêts sur fonds propres; la dotation prévue est de 7,81 millions.

Le total des besoins de la Communauté pour l'exercice 1963-1964 se monte ainsi à 44,89 millions.

B — *Couverture des besoins*

Malgré la légère récession qui existe dans les industries communautaires, la Haute Autorité estime que les engagements à prendre pendant le prochain exercice doivent être immédiatement et intégralement couverts et qu'il ne doit pas pour ce faire, être fait appel aux réserves conjoncturelles. Il semble prudent, en effet, de conserver pour l'avenir l'intégralité des soupapes que constituent une couverture partielle des engagements à terme ou l'appel aux réserves conjoncturelles; ces soupapes pourront ainsi être utilisées si la légère baisse de production a, dans les exercices à venir, tendance à s'accroître ou si la transformation des industries communautaires conduit à l'octroi d'aides accrues à la réadaptation.

La couverture des besoins de l'exercice sera assurée de la manière suivante :

- à concurrence de 18,00 millions par le produit du prélèvement perçu pendant l'exercice,
- à concurrence de 9,30 millions par d'autres revenus,
- à concurrence de 17,59 millions par une reprise au solde non affecté.

1. *Le produit du prélèvement*

Le produit du prélèvement est évalué à 18 millions pendant l'exercice 1963-1964. Cette somme appelle les commentaires suivants :

- a) Elle correspond à un taux de prélèvement de 0,20 %. C'est le taux actuellement en vigueur et que la Haute Autorité a décidé de maintenir pour l'exercice qui vient. Les rentrées de prélèvement qui en découlent ne suffisent pas — même compte tenu des autres revenus — pour couvrir les besoins d'un exercice; il convient donc d'effec-

tuer une reprise importante au solde non affecté. Cette reprise a été rendue possible au premier juillet 1962 par le montant élevé que présentait ce solde au 30 juin 1962; elle le demeure au cours de l'exercice 1963-64 — en dépit d'une légère baisse conjoncturelle — pour cette même raison et aussi grâce au fait que la liquidation d'opérations couvertes en provision ⁽¹⁾ conduira encore à une augmentation du solde non affecté de 8,68 millions pendant l'exercice.

- b) Aucune modification n'est prévue dans les *valeurs moyennes* existant actuellement. Leur examen a conduit en effet à la conclusion que ces valeurs ne s'écartent pas — vers le haut ou vers le bas — de plus de 10 % des valeurs moyennes actuellement pratiquées.

- c) Quant aux *tonnages imposables*, les prévisions pour l'exercice 1963-64 font état d'une légère baisse dans le secteur charbonnier (de l'ordre de 3 %). Dans le secteur sidérurgique, une légère baisse est également prévue pour la fonte et l'acier Thomas en lingots et les produits finis et finaux sidérurgiques, alors qu'il semble que la production en lingots autre que Thomas en lingots demeurera stationnaire.

Dans ces conditions, le point de prélèvement ⁽²⁾ peut être estimé à 9 millions d'unités de compte contre un rendement effectif pour l'exercice 1962-63, de l'ordre de 9,18 millions.

⁽¹⁾ Notamment le remboursement des avances récupérables accordées dans le cadre de l'aide au stockage charbonnier qui viennent toutes à échéance pendant l'exercice 1963-1964.

⁽²⁾ Le point de prélèvement représente le rendement d'un taux de 0,10 %

2. *Autres revenus*

Ils sont évalués à 9,30 millions qui se ventilent de la manière suivante :

- a) Les revenus des placements de l'exercice et des intérêts des prêts sur fonds propres se monteront vraisemblablement à 7,8 millions;
- b) Récupération des frais d'émission d'emprunts : un montant d'un million est escompté pendant l'exercice 1963-1964;
- c) Recettes diverses de caractère administratif : le montant prévu à l'état prévisionnel de la C.E.C.A. est de 0,49 million;
- d) Divers : un montant de 0,01 million doit être retenu à ce titre.

3. *Reprise à la provision pour dépenses administratives et solde non affecté*

Ainsi qu'il a été ci-dessus mentionné, cette reprise sera de 17,59 millions pendant l'exercice 1963-1964.

Rappelons que cette reprise n'aura pas pour effet de faire diminuer le solde non affecté d'un montant aussi grand puisqu'elle sera en partie compensée par une augmentation de 8,68 millions qui résultera de la liquidation d'opérations couvertes en provision.

Ce montant représente les sommes qui, compte tenu de cette liquidation, deviendront disponibles pendant l'exercice et seront, en conséquence, virées au solde non affecté.

**Section IV — Analyse des réserves
et provisions au 30 juin 1964**

L'évolution probable des avoirs de la Haute Autorité au cours de l'exercice 1963-1964, compte tenu tant des besoins et des recettes exposées au projet de budget (tableau III) que des dépenses en matière de recherche et de réadaptation et des transferts divers, est exposée dans le tableau IV.

TABLEAU I
Exécution du budget de l'exercice 1962-1963

(en million d'unités de compte A.M.E.)

Besoins	1961-1962	1962-1963		Couverture	1961-1962	1962-1963	
	Réalisations	Prévisions	Réalisations (1)		Réalisations	Prévisions	Réalisations (1)
1. Dépenses administratives	13,39	16,12	14,50	1. Produit du prélèvement	28,25	18,70	19,75
2. Autres dépenses	0,10	0,08	0,08	a) 1 - Revenu des placements de l'exercice	7,49	} 8,00	7,40
a) Frais bancaires	1,33	1,00	1,28	2 - Intérêts des prêts sur fonds propres	0,52		0,60
b) Frais d'emprunts				3 - Retirées exceptionnelles	2,36		
3. Réadaptation	3,25	6,30	9,53	b) Récupération de frais d'émission d'emprunts	0,67	0,60	0,88
Virement à la provision pour engagements nouveaux de l'exercice 1962-1963				c) Recettes diverses de caractère administratif	0,28	0,35	0,34
4. Recherche	6,82	10,50	5,80	d) Divers	0,04	0,35	0,01
a) Virement à la provision pour engagements nouveaux de l'exercice 1962-1963					39,61	28,00	28,98
b) Complément réserve conjoncturelle	1,57	—	—				
5. Engagements conditionnels	2,00	—	—	3. Reprise à la provision pour dépenses administratives et solde non affecté	—	14,00	10,22
6. Dotation au fonds de garantie	—	—	—				
7. Dotation à la réserve spéciale	10,34	8,00	8,01				
8. Solde non affecté	0,81	—	—				
	39,61	42,00	39,20		39,61	42,00	39,20

(1) Telles qu'elles peuvent être prévues au 15 mai 1963.

TABLEAU II
Analyse des réserves et provisions prévisibles au 30 juin 1963

a) *Evolution des réserves non susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires*

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

	Opérations de l'exercice				Situation au 30-6-1962	Situation au 30-6-1963	
	Dotations Versements	Transferts		Exécutions d'engagements pris			Total
		+	-				
Fonds de garantie	—	—	—	—	100,00	100,00	
Réserve spéciale	8,01	—	—	+ 8,01	46,21	54,22	
Fonds des pensions	2,10 ⁽¹⁾	—	—	+ 0,18	10,10	12,02	
	10,11	—	—	+ 0,18	156,31	166,24	

⁽¹⁾ Ce montant de 2,10 millions d'unités de compte A.M.E. est composé des participations de la Haute Autorité et des fonctionnaires, ainsi que des intérêts au taux de 3,5 % sur le fonds des pensions.

TABLEAU II (suite)

b) Évolution des provisions susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires

	OPERATIONS					
	en exécution du budget			tenant à la liqui		
	Affectations aux différentes provisions	Variations du solde non affecté			Diminution des diffè par suite	
		+	-	Solde	Exécution d'engage- ments	Annula- tions d'en- gagements
I - READAPTATION						
a) <i>Aides non remboursables</i>						
1. Virement pour engagements nouveaux de l'exercice	9,53	—	—	—	—	
2. Paiements de l'exercice	—	—	—	1,00	—	
3. Annulations d'engagements durant l'exercice	—	—	—	—	1,47	
4. Transfert au solde non affecté par suite d'engagements devenus sans objet	—	—	—	—	—	
	9,53	—	—	1,00	1,47	
b) <i>Contrepartie des prêts versés et en instance</i>	—	—	—	—	—	
c) <i>Réserve conjoncturelle</i>	—	—	—	—	—	
Total :	9,53	—	—	1,00	1,47	
II - RECHERCHE						
a) <i>Aides non remboursables</i>						
1. Virement pour engagements nouveaux de l'exercice	5,80	—	—	—	—	
2. Paiements de l'exercice	—	—	—	4,20	—	
	5,80	—	—	4,20	—	
b) <i>Contrepartie des prêts versés et en instance</i>						
1. Transfert au solde non affecté par suite de remboursements de prêts durant l'exercice	—	—	—	—	—	
	—	—	—	—	—	
c) <i>Réserve conjoncturelle</i>	—	—	—	—	—	
Total :	5,80	—	—	4,20	—	
III - ENGAGEMENTS CONDITIONNELS	—	—	—	—	—	
IV - PROVISION POUR DEPENSES ADMINISTRATIVES ET SOLDE NON AFFECTE						
1. Dotation des recettes de l'exercice	—	28,98	—	—	—	
2. Dépenses administratives et «autres»	—	—	15,86	—	—	
3. Retrait pour virement à la réserve spéciale	—	—	8,01	—	—	
4. Retrait pour virement à la provision pour réadaptation	—	—	9,53	—	—	
5. Retrait pour virement à la provision pour recherche	—	—	5,80	—	—	
6. Transfert de la provision pour réadaptation par suite d'engagements devenus sans objet	—	—	—	—	—	
7. Transfert de la provision pour recherche par suite de remboursements de prêts durant l'exercice	—	—	—	—	—	
8. Montants devenus libres d'affectation par suite d'exécution d'engagements	—	—	—	—	—	
9. Montants devenus libres d'affectation par suite d'annulation d'engagements	—	—	—	—	—	
10. Paiements effectués en matière de réadaptation et de recherche	—	—	—	—	—	
Total :	—	28,98	39,20	- 10,22	—	
Total général :	15,33	28,98	39,20	- 10,22	1,47	

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

E L'EXERCICE					Solde des opérations de l'exercice	Provisions existantes au 30-6-1962	Provisions prévisibles au 30-6-1963
ation d'opérations couvertes en provisions							
entes provisions :		Variations du solde non affecté					
Transferts divers	Total	+	-	Solde			
—	—	—	—	—			
—	—	—	—	—			
—	—	—	—	—			
4,13	—	—	—	—			
4,13	- 6,60	—	—	—	+ 2,93	17,15	20,08
—	—	—	—	—	—	5,61	5,61
—	—	—	—	—	—	10,00	10,00
4,13	- 6,60	—	—	—	+ 2,93	32,76	35,69
—	—	—	—	—			
—	—	—	—	—			
—	- 4,20	—	—	—	+ 1,60	15,96	17,56
0,04	—	—	—	—			
0,04	- 0,04	—	—	—	- 0,04	2,90	2,86
—	—	—	—	—		3,00	3,00
0,04	- 4,24	—	—	—	+ 1,56	21,86	23,42
—	—	—	—	—	—	2,00	2,00
—	—	—	—	—			
—	—	—	—	—			
—	—	—	—	—			
—	—	—	—	—			
—	—	4,13	—	—			
—	—	0,04	—	—			
—	—	5,20	—	—			
—	—	1,47	—	—			
—	—	—	5,20	—			
—	—	10,84	5,20	+ 5,64	- 4,58	26,92	22,34
4,17	- 10,84	10,84	5,20	+ 5,64	- 0,09	83,54	83,45

TABLEAU III
Budget de la Communauté pour l'exercice 1963-1964

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

Besoins	Estimations	Couverture	Estimations
1. Dépenses administratives	17,66	1. Produit du prêtèvement	18,00
2. Autres dépenses	0,08	2. Autres revenus	7,10
a) Frais bancaires	2,50	a) Revenus des placements de l'exercice	0,70
b) Frais d'emprunts		b) Intérêts des prêts sur fonds propres	
3. Réadaptation		b) Récupération de frais d'émission d'emprunts	1,00
Virement à la provision pour engagements nouveaux de l'exercice 1963-1964	5,84	c) Recettes diverses de caractère administratif	0,49
4. Recherche		d) Divers	0,01
Virement à la provision pour engagements nouveaux de l'exercice 1963-1964	11,00		27,30
5. Dotation au fonds de garantie	—	3. Reprise à la provision pour dépenses administratives et solde non affecté	17,59
6. Dotation à la réserve spéciale	7,81		
	44,89		44,89

TABLEAU IV
Analyse des réserves et provisions prévisibles au 30 juin 1964

a) *Évolution des réserves non susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires*
(en millions d'unités de compte A.M.E.)

	Opérations de l'exercice				Situation au 30-6-1963	Situation au 30-6-1964
	Dotations Versements	Transferts		Exécution d'engagements pris		
		+	-			
Fonds de garantie	—	—	—	—	100,00	100,00
Réserve spéciale	7,81	—	—	—	54,22	62,03
Fonds des pensions	1,95 ⁽¹⁾	2,00	—	0,20	12,02	15,77
	9,76	2,00	—	0,20	166,24	177,80

⁽¹⁾ Ce montant de 1,95 million d'unités de compte A.M.E. est composé des participations de la Haute Autorité et des fonctionnaires, ainsi que des intérêts au taux de 3,5 % sur le fonds des pensions.

TABLEAU IV (suite)

b) Évolution des provisions susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires

	OPERATION					
	en exécution du budget			tenant à la liq		
	Affectations aux différentes provisions	Variations du solde non affecté			Diminution des dil par sui	
		+	-	Solde	Exécution d'engage- ments	Annul- lations d'en gagement
I - READAPTATION						
a) <i>Aides non remboursables</i>						
1. Virement pour engagements nouveaux de l'exercice	5,84	—	—	—	—	—
2. Paiements de l'exercice	—	—	—	3,50	—	—
3. Transfert au solde non affecté par suite d'engagements devenus sans objet	—	—	—	—	—	—
	5,84	—	—	3,50	—	—
b) <i>Contrepartie des prêts versés et en instance</i>						
1. Transfert au solde non affecté par suite de remboursements de prêts durant l'exercice	—	—	—	—	—	—
c) <i>Réserve conjoncturelle</i>	—	—	—	—	—	—
Total :	5,84	—	—	3,50	—	—
II - RECHERCHE						
a) <i>Aides non remboursables</i>						
1. Virement pour engagements nouveaux de l'exercice	11,00	—	—	—	—	—
2. Paiements de l'exercice	—	—	—	8,20	—	—
	11,00	—	—	8,20	—	—
b) <i>Contrepartie des prêts versés et en instance</i>						
1. Transfert au solde non affecté par suite de remboursements de prêts durant l'exercice	—	—	—	—	—	—
c) <i>Réserve conjoncturelle</i>	—	—	—	—	—	—
Total :	11,00	—	—	8,20	—	—
III - ENGAGEMENTS CONDITIONNELS						
Transfert au solde non affecté	—	—	—	—	—	—
IV - PROVISION POUR DEPENSES ADMINISTRATIVES ET SOLDE NON AFFECTE						
1. Dotation des recettes de l'exercice	—	27,30	—	—	—	—
2. Dépenses administratives et « autres »	—	—	20,24	—	—	—
3. Retrait pour virement à la réserve spéciale	—	—	7,81	—	—	—
4. Retrait pour virement à la provision pour réadaptation	—	—	5,84	—	—	—
5. Retrait pour virement à la provision pour recherche	—	—	11,00	—	—	—
6. Transfert de la provision pour réadaptation par suite d'engagements devenus sans objet	—	—	—	—	—	—
7. Transfert de la provision pour recherche par suite de remboursements de prêts durant l'exercice	—	—	—	—	—	—
8. Montants devenus libres d'affectation par suite d'exécution d'engagements	—	—	—	—	—	—
9. Paiements effectués en matière de réadaptation et de recherche	—	—	—	—	—	—
10. Transfert du poste engagements conditionnels	—	—	—	—	—	—
11. Transfert au fonds des pensions	—	—	—	—	—	—
12. Transfert de la provision pour réadaptation par suite de remboursements de prêts durant l'exercice	—	—	—	—	—	—
Total :	—	27,30	44,89	- 17,59	—	—
Total général :	16,84	27,30	44,89	- 17,59	11,70	—

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

DE L'EXERCICE							
ation d'opérations couvertes en provisions					Solde des opérations de l'exercice	Provisions existantes au 30-6-1963	Provisions prévisibles au 30-6-1964
entes provisions le :		Variations du solde non affecté					
Transferts divers	Total	+	-	Solde			
—	—	—	—	—	—		
—	—	—	—	—	—		
3,34	—	—	—	—	—		
3,34	- 6,84	—	—	—	- 1,00	20,08	19,08
5,29	- 5,29	—	—	—	- 5,29	5,61	0,32
—	—	—	—	—	—	10,00	10,00
8,63	- 12,13	—	—	—	- 6,29	35,69	29,40
—	—	—	—	—	—		
—	—	—	—	—	—		
—	- 8,20	—	—	—	+ 2,80	17,56	20,36
0,05	- 0,05	—	—	—	- 0,05	2,86	2,81
—	—	—	—	—	—	3,00	3,00
0,05	- 8,25	—	—	—	+ 2,75	23,42	26,17
2,00	- 2,00	—	—	—	- 2,00	2,00	—
—	—	—	—	—	—		
—	—	—	—	—	—		
—	—	—	—	—	—		
—	—	—	—	—	—		
—	—	3,34	—	—	—		
—	—	0,05	—	—	—		
—	—	11,70	—	—	—		
—	—	—	11,70	—	—		
—	—	2,00	—	—	—		
—	—	—	2,00	—	—		
—	—	5,29	—	—	—		
—	—	22,38	13,70	+ 8,68	- 8,91	22,34	13,43
10,68	- 22,38	22,38	13,70	+ 8,68	- 14,45	83,45	69,00

ANNEXE 1

Evolution des dépenses administratives de la Communauté

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

Exercice	État prévisionnel	Résultats	Différences entre les prévisions et les dépenses effectuées
1952-1953	5,7	4,6	— 1,1
1953-1954	9,7	7,1	— 2,6
1954-1955	8,9	7,6	— 1,3
1955-1956	9,8	8,9	— 0,9
1956-1957	13,0	10,3	— 2,7
1957-1958	13,9	12,8	— 1,1
1958-1959	13,0	11,0	— 2,0
1959-1960	12,0	11,4	— 0,6
1960-1961	12,8	11,9	— 0,9
1961-1962	14,1	13,4	— 0,7
1962-1963	16,1	14,5 ⁽¹⁾	— 1,6
1963-1964	17,6		

⁽¹⁾ Prévisions établies au 15 mai 1963.

ANNEXE 2

Comparaison entre les états prévisionnels de la Communauté
pour 1962-1963 et 1963-1964

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

	1962-1963	1963-1964
Haute Autorité	12,87	13,85
Parlement européen	1,67 ⁽¹⁾	1,87 ⁽²⁾
Conseil de ministres	1,17 ⁽¹⁾	1,50 ⁽²⁾
Cour de justice	0,41 ⁽¹⁾	0,44 ⁽²⁾
Total :	16,12	17,66

⁽¹⁾ Ces chiffres correspondent à la contribution de la C.E.C.A. au financement des dépenses du Parlement européen, du Conseil de ministres et de la Cour de justice pour l'année civile 1962.⁽²⁾ Ces chiffres correspondent à la contribution de la C.E.C.A. au financement des dépenses du Parlement européen, du Conseil de ministres et de la Cour de justice pour l'année civile 1963.

ANNEXE 3

Evolution des recettes du prélèvement

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

Exercice 1952-1953	10,62
Exercice 1953-1954	48,10
Exercice 1954-1955	56,76
Exercice 1955-1956	42,29
Exercice 1956-1957	32,13
Exercice 1957-1958	29,12
Exercice 1958-1959	26,06
Exercice 1959-1960	31,16
Exercice 1960-1961	32,80
Exercice 1961-1962	28,25
Exercice 1962-1963 (10 premiers mois)	16,63

<i>Exercice 1961-1962</i>		<i>Exercice 1962-1963</i>	
Juillet	2,73	Juillet	2,32
Août	2,43	Août	1,80
Septembre	2,19	Septembre	1,52
Octobre	2,33	Octobre	1,60
Novembre	2,32	Novembre	1,60
Décembre	2,36	Décembre	1,45
	<u>14,36</u>		<u>10,29</u>
Janvier	2,22	Janvier	1,70
Février	2,24	Février	1,58
Mars	2,41	Mars	1,58
Avril	2,27	Avril	1,48
Mai	2,37		<u>6,34</u>
Juin	2,38		<u>16,63</u>
	<u>13,89</u>	Mai	— ⁽¹⁾
	<u>28,25</u>	Juin	— ⁽²⁾

⁽¹⁾ Estimation pour mai 1,56.⁽²⁾ Estimation pour juin 1,56.

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
3309/2/68/1